

Procès-verbal
Association du Lac Bernard
Réunion du conseil d'administration 10 octobre 2023

Présents :

Kevin Radford, président
Colleen Forer, vice-présidente
Don McLean, trésorier
Glynnis French, secrétaire
Wendy Carr
Blair Patacairk
Paul Saunders
Brad Sweeney
Jeff Stubbins

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 septembre 2023

Chef de file : Kevin Radford

Proposition d'approuver le procès-verbal du 11 septembre : Paul Saunders ; appuyé par Wendy Carr. Le procès-verbal est approuvé.

2. Rapport du trésorier

Responsable : Don McLean

Mise à jour : Rien d'important à signaler sur les questions financières de l'association depuis la dernière réunion du conseil d'administration.

Jeff demande combien d'argent se trouve dans le CPG de l'Association. Don indique qu'environ 35 000 \$ sont déposés à la Banque nationale, dont une partie comprend des CPG. Don doit revoir les CPG avec la Banque nationale pour voir où ils pourraient être maximisés. Don espère qu'une mise à jour plus précise pourra être fournie lors de la prochaine réunion en fonction de la disponibilité du personnel de la Banque nationale pour examiner les comptes collectivement.

3. Demande de financement à venir

Responsable : Kevin

Hangar

Le comité a discuté des options pour le hangar du site des régates. Il a été suggéré que le distributeur de l'abri Alcove pourrait être trop cher. La discussion s'est terminée par l'accord de Colleen pour travailler avec un contact afin d'obtenir un conteneur maritime et un prix incluant

la livraison sur le site. Kevin indique qu'une fois qu'une option privilégiée aura été identifiée, il en discutera avec les Serafinis et les Hatoums (voisins du site).

4. Environnement

Responsable : Paul Saunders

a) Réunion sur l'environnement du 3 octobre 2023

Environ 100 personnes ont assisté à la séance d'information. Les membres du conseil d'administration sont satisfaits du déroulement de la séance. Les diapositives et les périodes de questions sur chaque sujet se sont bien déroulées.

Le conseil d'administration a discuté de la manière d'assurer la plus large diffusion des informations de la session et il a été décidé qu'un courriel (rédigé par Jeff) avec les diapositives ci-jointes serait envoyé à la liste de diffusion.

b) Niveaux d'eau

Il a été noté que les quatre ponceaux où l'eau s'écoule dans le lac Bernard ont été bloqués, mais ont maintenant été débloqués par la MRC. Un certain nombre de propriétaires fonciers ont indiqué qu'ils feraient tout ce qui est nécessaire pour maintenir l'écoulement de l'eau à travers leur propriété jusqu'au lac Bernard. Il a également été noté que l'association (ou les membres individuels) peut appeler la MRC pour débloquer les ponceaux. La municipalité interviendra si la propriété municipale est menacée.

Il a également été noté que l'eau s'écoule toujours librement de la décharge et que des personnes ont enlevé des débris. Cela crée des niveaux d'eau inférieurs à la normale. Une large discussion s'ensuit sur les actions possibles, notamment discuter de la situation avec les propriétaires fonciers, installer des bâtons de surveillance du niveau d'eau sur le lac et les utiliser pour surveiller la saison estivale et obtenir des tendances d'une année sur l'autre.

c) Pratiques riveraines

Une discussion s'ensuit sur les pratiques riveraines qui contribuent au phosphore dans le lac - telles que l'abattage des arbres, les pelouses et l'aménagement des berges. Ces pratiques créent à leur tour des conditions propices à la croissance du myriophylle. Il a été noté que d'autres associations ont été plus proactives en encourageant les propriétaires à adopter une approche plus responsable de l'intendance du lac en mettant en œuvre des pratiques riveraines durables - en éliminant les pelouses et en plantant des arbustes et des arbres judicieusement pour réduire l'érosion et filtrer les eaux de ruissellement. Il a également été suggéré de faire appel à la MRC pour réglementer les propriétaires fonciers qui ont enfreint les règlements municipaux visant à protéger l'environnement.

Il a été décidé que la première étape serait l'éducation et l'envoi par courriel aux personnes inscrites sur la liste de diffusion des diapositives de la réunion sur l'environnement, qui

comprendraient des encouragements à adopter des pratiques écologiquement viables pour le littoral.

d) Barrages de castors

Les enquêtes menées jusqu'à présent indiquent que les barrages de castors ne font pas partie de la voie navigable et que, par conséquent, les mesures d'atténuation sont du ressort des propriétaires. Cela dit, les barrages qui bloquent les ponceaux municipaux seront dégagés par la MRC.

e) Réunion des associations des lacs La Peche, le 7 octobre 2023

Brad et Jeff ont assisté à la réunion de l'Association des lacs La Peche. Une présentation a été faite par ABV-7 qui est établi par le gouvernement provincial et composé d'autorités locales pour fournir une surveillance et des solutions d'examen sur les questions de la qualité de l'eau, la protection de l'habitat, et les espèces envahissantes et vulnérables sur 7 voies navigables principales qui se jettent dans la rivière des Outaouais. Ce groupe fonctionne à un niveau très élevé et est en train de définir ses priorités et son programme. Cela dit, il s'agit d'un forum de discussion et de défense éventuelle des intérêts liés à la gestion du myriophylle envahissant au lac Bernard. Il a également été noté que l'Association des lacs de La Peche offre un forum pour partager ce que les diverses associations font pour protéger l'environnement et promouvoir les bonnes pratiques dans la région.

f. Bénévoles/Approches proactives

Il est suggéré que lors de la réunion de mise à jour de l'Association du lac à l'automne, des bénévoles soient recherchés pour inspecter régulièrement l'entrée et la sortie du lac et pour discuter de la façon dont les membres peuvent être plus proactifs en encourageant les propriétaires de chalets et les utilisateurs de bateaux à respecter les règlements et à contrôler la propagation du myriophylle.

5. Site Internet

On espère que le site Web sera mis en ligne avant la réunion de mise à jour de l'automne. On note qu'il y aura des ruptures dans les liens, des mises à jour et des corrections à apporter et on espère que cela pourra être fait avant la mise en ligne du site Web.

Colleen accepte d'organiser un appel avec Neil pour discuter de l'état d'avancement du site web. Les membres du conseil d'administration s'inquiètent du fait que le site n'est pas prêt à être consulté par le public.

Wendy attend toujours que Neil la contacte au sujet des adhésions. Brad sera également en contact avec Neil au sujet du contenu.

Un membre suggère qu'un webmaster (technique) et un administrateur (contenu) seront nécessaires après la mise en ligne du site afin de s'assurer que les membres du conseil d'administration puissent effectuer les mises à jour nécessaires et que les correctifs requis

soient apportés. On s'enquiert du statut bilingue du site Web et on estime que, dans sa forme actuelle, le site Web répondra aux exigences du gouvernement du Québec.

Action : Kevin doit vérifier si un de ses contacts pourrait assumer le rôle d'administrateur du site web. Colleen a indiqué qu'elle pourrait apporter son aide une fois la période de Noël terminée. Colleen et Brad prendront contact avec Neil.

6. Réunion de mise à jour de l'automne - 27 novembre - 19h30-21h00

Une discussion a lieu sur l'ordre du jour de la réunion. Le thème général de la réunion portera sur les mesures qui peuvent être prises pour rendre opérationnelle une approche plus proactive de l'intendance environnementale du lac. L'ordre du jour est proposé comme suit :

- I) Rapport du trésorier - Don (5 minutes)
- II) Rapport du président - Kevin (5 minutes)
- III) Adhésion - Wendy (5 minutes)
- IV) La Régate - Wendy/Linda - Inclure la proposition de hangar (5 minutes)
- V) Site Web - démo – Blair (10 minutes)
- VI) Environnement - Opérationnalisation des mesures proactives (surveillance, vigilance, assistance des membres) – 5 minutes
- VII) QUESTIONS ET RÉPONSES - 45 MINUTES. Q & A - 45 minutes.

La réunion d'automne aura lieu par zoom

3. Prochaine réunion de l'Association des lacs

Décision de la tenir le 6 novembre.

Wendy propose de lever la séance à 9 h 40, appuyée par Don. Approuvée.